

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_2.1.**

**Point 2 – Approbation des projets de procès-verbaux**

**2.1. Séance du 20 février 2024**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	23
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	1
Membres représentés :	12	Pour :	23
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE** Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
**GALEZ ID** Date : 2024.04.18  
22:38:30 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Téléréfugiés citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_2.2.**

**Point 2 – Approbation des projets de procès-verbaux**

**2.2. Séance du 12 mars 2024**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	23
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	1
Membres représentés :	12	Pour :	23
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE**  
**GALEZ ID**  
Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:36:27 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_3.1.1.**

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2024-2025**

**3.1.1. Droits complémentaires facultatifs 2024-2025**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

**► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs proposés par le service des sports de l'USMB pour les activités sportives volontaires pour l'année universitaire 2024-2025, tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	12	Pour :	24
Nombre de votants :	24		

**► Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs proposés par l'IAE Savoie Mont Blanc pour le parcours européen « European Master in Business Studies (EMBS) - Master mention management », pour l'année universitaire 2024-2025, tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	4
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	12	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

PHILIPPE  
GALEZ ID

Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:38:56 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.*

## DROITS COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS 2024-2025

	Désignation	Montant 2023-2024	Montant 2024-2025	Observations 2024-2025
<b>SERVICE DES SPORTS</b> Droit complémentaire pour activités sportives volontaires	Inscription à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	
	Inscription étudiant(e) extérieur(e) à l'USMB, à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	50 € par activité et par semestre	50 € par activité et par semestre	
	Inscription à une animation sportive, stage	Variable selon les sorties/stages/animations	Variable selon les sorties/stages/animations	
	Le financement par la CVEC des "Pratiques en autonomie" du Service des sports permet un accès exclusif aux installations sportives universitaires (Emile Allais et Jacob) selon un planning défini chaque semestre sur les différentes installations et ne peut pas faire l'objet de la perception des présents droits.			
Les activités sportives intégrées dans le cadre de projets financés par la CVEC (notamment les ateliers de pratique en autonomie) ne peuvent pas faire l'objet de la perception des présents droits.				

	Désignation	Montant 2023-2024	Montant 2024-2025	Public destinataire		
				Mention	Parcours	Cursus
<b>IAE Savoie Mont-Blanc</b>	Convention de partenariat entre 4 universités : Trento (Italie), Kassel (Allemagne), León (Espagne) et l'université Savoie Mont Blanc	2 500 €	2 500 €	MASTER Mention Management	European Master in Business Studies	Etudiant cursus complet
		400 €	400 €			Etudiant redoublant (1 ou 2 matières)
<b>Note sur les droits complémentaires facultatifs demandés dans le cadre du parcours européen :</b>						
<b>European Master in Business Studies</b> <b>Master mention MANAGEMENT</b> <b>IAE - Année universitaire 2024-2025</b>						
L'IAE Savoie Mont Blanc coordonne depuis 2007 un parcours de formation de master dans le domaine du marketing et de la vente qui offre la possibilité aux étudiants de suivre 4 semestres dans 4 universités européennes :						
→ Université de Trento, Italie → Université Savoie Mont Blanc, France → Université de Kassel, Allemagne → Université de León, Espagne						
Ce cursus propose une formation complète dispensée exclusivement en anglais dans le domaine du marketing et du management ainsi qu'une sensibilisation aux langues et cultures des différents partenaires. Cette formation débouche depuis 2012 sur un diplôme conjoint (joint degree) de master.						
La mise en œuvre de ce cursus sous un format international engendre des coûts de fonctionnement spécifiques pour lesquels une participation annuelle de 2 500 euros est demandée aux étudiants primo inscrits.						
La réglementation en vigueur sur les droits complémentaires facultatifs précise : « considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir, en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour service rendu, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées ».						
Tout étudiant a en effet le droit, pour obtenir un master mention "management" soit d'opter pour le parcours classique "marketing" se déroulant à Annecy, soit d'opter pour le parcours international "European Master in Business Studies" en acquittant des droits supplémentaires. Le montant du droit résulte d'un accord entre les partenaires. Il est perçu par l'établissement coordonnateur, soit l'université Savoie Mont Blanc et réparti ensuite selon la règle suivante : l'université coordinatrice prélève 10 % pour assumer les coûts de coordination, le solde est ensuite réparti équitablement entre les quatre partenaires.						
Pour une année universitaire, sur la base de 50 étudiants, le budget prévisionnel est le suivant : l'université Savoie Mont Blanc perçoit <b>125 000 euros (50 x 2 500)</b> , répartis ainsi :						
- <b>12 500 euros (10%) pour couvrir les coûts de coordination à l'université Savoie Mont Blanc ;</b> - <b>le solde (112 500 euros) à répartir en 4 parts égales pour les 4 partenaires, soit 28 125 euros par université.</b>						
Les cours de français pour étrangers occasionnent la création d'un groupe spécifique pour les EMBS.						
L'université Savoie Mont Blanc conserve donc <b>40 625 euros</b> pour mettre en œuvre la prestation supplémentaire correspondant à la déclinaison internationale de ce diplôme (hors heures de cours et fonctionnement pédagogique normal).						

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_3.1.2.**

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2024-2025**

**3.1.2. Droits d'inscription en diplômes d'université (DU)**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération,*

**► Le conseil d'administration approuve les droits d'inscriptions en diplômes d'université (DU) proposés pour l'année universitaire 2024-2025, tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	18	Contre :	7
Membres présents :	12	Abstention :	3
Membres représentés :	12	Pour :	14
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE** Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
**GALEZ ID** Date : 2024.04.18  
22:36:53 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérécurse citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



## DROITS D'INSCRIPTION EN DIPLOMES D'UNIVERSITE 2024-2025

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2024-2025
		2023-2024	2024-2025	
<b>L.L.S.H.</b>				
<b>DIU de Thérapie Cognitive et Comportementale</b>	Formation destinée à des psychiatres, psychologues, médecins qui désirent une spécialisation en Thérapie Cognitive et Comportementale. La formation comprend des cours théoriques, des supervisions et/ou des stages. Ce DIU est un diplôme donnant une formation à la pratique des TCC (critères EAECT).	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Le DIU étant dorénavant géré en totalité en FC, seul le tarif redoublant pour la troisième et dernière année est proposé en FI en 2024-25
<b>SCIENCES ET MONTAGNE</b>				
<b>DIU Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau - Analyse et Communication (FI)</b>	Cette formation s'adresse aux sportifs de haut niveau et à pour objectif de se professionnaliser dans son métier de sportif de haut niveau, d'optimiser la gestion de son image et de sa carrière et d'acquies des compétences transférables dans d'autres secteurs d'activités	Non ouverture du DU pour l'année 2023-2024	Non ouverture du DU pour l'année 2024-2025	
<b>FACULTE DE DROIT</b>				
<b>DU "Laïcité et République"</b>	Ce DU permet d'aborder les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, en France et en Europe, puis d'aborder ses applications pratiques, essentiellement en France (dans les services publics, dans l'espace public, dans les relations de travail).	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
<b>DU "Mode amiables de règlement des différends"</b>	Ce DU offre aux professionnels et, sous réserve des places disponibles, aux étudiants la possibilité d'acquies et d'afficher une compétence en MARD (Modes amiables de règlement des différends) dans ses différents domaines d'application et la possibilité de se former aux différents MARD (négociation, médiation, conciliation, Collaborative Law, procédure participative assistée par avocat).	400 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	400 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
<b>IUT ANNECY</b>				
<b>DU "International Industrial and Business Management"</b>	1 semestre	1 700 € (étudiants hors échange)	1 700 € (étudiants hors échange)	Augmentation des droits justifiée par un financement total par la composante sur ressources propres. Contexte de réduction des ressources propres (axe d'apprentissage notamment). Cette offre de formation unique à l'IUTA (100% en anglais) est ouverte aux étudiants internationaux et aux étudiants français. Elle permet ainsi de maintenir les accords ERASMUS avec nos partenaires, car on propose une formation pour leurs étudiants. De plus, l'IUTA peut continuer de dynamiser sa politique d'internationalisation en proposant des semestres de mobilité dans le cadre du BUT aux 3ème années. Forte concurrence des formations privées sur le territoire avec une mobilité proposée à l'international. Coût des DU similaire au niveau national plus élevé.
<b>DU "International Operations and Business Management in France and Abroad (IOBM:Fab)"</b>	1 année	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	350 € (non boursier) et 150 € (boursier)	
<b>DU Internet des objets (Internet of things)</b>	Le thème Internet des Objets (Internet of Things ou IoT) a été choisi pour plusieurs raisons : cette interconnexion entre Internet, des objets et des lieux est un domaine en plein développement et renvoie à un nombre croissant d'objets connectés. Le thème est donc attractif par sa modernité et son potentiel (emplois générés, nouveaux domaines d'utilisation...).	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	
<b>IUT CHAMBERY</b>				
<b>DITUS Etudiants étrangers</b>	Accueil dans le cadre de conventions	CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 260 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 2022 € / semestre	CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 260 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) BUT : 2022 € / semestre	

### 3.1.2. Droits d'inscription en diplômes d'université

Commission pédagogie du 28 mars 2024  
CFVU du CAC du 4 avril 2024 - 18 votants: 1 abstention, 17 favorables  
CA du 9 avril 2024 - 24 votants : 3 abstentions, 7 défavorables, 14 favorables

DIPLOMES D'UNIVERSITE					
	DU « Mon nouveau projet »	Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1 jusqu'à la fin de l'année universitaire.	50 €	70 € (non boursier) et 50 € (boursier)	La première édition du DU comportait des incertitudes qui ont pu être levées avec sa réalisation effective. Le DU est une formidable opportunité pour les décrocheurs du premier semestre de rebondir et les premiers résultats sont très positifs.

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2024-2025
			2023-2024	2024-2025	
PREPARATIONS	FACULTE DE DROIT				
	Institut d'Etudes Judiciaires (CRFPA)	Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats), inscription au DU Etudes Judiciaires. Supports pédagogiques supplémentaires, interventions de conférenciers, module de préparation aux épreuves de culture générale, examens blancs.	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	
	Diplôme Supérieur de Notariat (CFPN et CIN)	Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	Droit ministériel master
ETABLISSEMENTS	DIU D2E	La création du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux).	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	
	Auditeur libre		230 €	230 €	

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_3.1.3.**

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2024-2025**

**3.1.3. Capacités d'accueil des licences professionnelles, des BUT et des filières ingénieurs (années 2 à 5)**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

**► Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil définies pour l'année universitaire 2024-2025, pour les mentions de licences professionnelles, pour les BUT, ainsi que pour les filières ingénieurs de l'école Polytech Annecy-Chambéry, telles qu'annexées à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	4
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	12	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

PHILIPPE  
GALEZ ID

Signature  
numérique de  
PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:39:19 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



## CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

## FACULTE DE DROIT

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>								
Mention Métiers du notariat	20		1		20		1	
Mention Métiers des administrations et collectivités territoriales								
Parcours Administration et management public	19		1	16 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 3 adultes au titre de la formation continue.	20		1	16 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 4 adultes au titre de la formation continue.

## CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

## IAE Savoie Mont-Blanc

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024			Année universitaire 2024-2025				
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
<b>LICENCES PROFESSIONNELLES</b>								
<b>Mention Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration</b>								
Parcours Gestion et reprise de PME/PMI en hôtellerie-restauration								
en formation initiale	25	1	1		20		1	
en alternance	25	1	1		25		1	
<b>Mention Tourisme et Loisirs sportifs</b>								
Parcours Activités touristiques de montagne								
	25	1	1		25		1	



## CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

### UFR SCeM

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
<b>LICENCES PROFESSIONNELLES</b>								
<b>Mention Tourisme et Loisirs sportifs</b>								
Parcours Activités sportives de montagne	24		1		24		1	
<b>Mention Agronomie</b>								
Parcours Agro-écologie et transition en territoires de montagne	20	2	1		20	2	1	
<b>Mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement</b>								
Parcours Diagnostic et traitements dans les domaines air, eau, sol	12	1	1		12	1	1	
Parcours Restauration écologique des milieux aquatiques	12	1	1		12	1	1	
<b>Mention Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</b>								
Parcours Valorisation des forêts et du bois en territoire de montagne					18			



## CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

## IUT CHAMBERY

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024					Année universitaire 2024-2025				
	Capacité d'accueil 2023-2024	Passerelles entrantes	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Passerelles entrantes	Groupes TP	Groupes TD	Observations
<b>B.U.T 1</b>										
<b>SECTIONS CLASSIQUES</b>										
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	56	0	4	2		56	0	4	2	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>à distance</i>	25	0	1	1	15 en FI et 10 en FC					Non ouverture en 2024-2025
GCCD - Génie civil construction durable	52	0	4	2		52	0	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	0	2	1	Rééquilibrage effectif global section classique/aménagement	26	0	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	38	0	3	1		38	0	3	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	0	4	2		52	0	4	2	
<b>HORAIRES AMENAGES</b>										
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Etudes Aménagées musique ou sport	28	0	2	1		28	0	2	1	
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou allemand)	40	0	3	2	Rééquilibrage effectif global section classique/aménagement	40	0	3	2	
<b>B.U.T 2</b>										
<b>SECTIONS CLASSIQUES</b>										
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	84	5	6	3		84	5	4	4	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>à distance</i>	25	10	1	1	Le passage de 10 à 11 groupes est un aménagement d'horaires pour les 15 en FI et 10 en FC					Non ouverture en 2024-2025
GCCD - Génie civil construction durable	52	5	4	2		52	5	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	5	2	1		26	5	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	38	0	3	1	Rééquilibrage effectif global classique/aménagement	38	5	3	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	0	4	2		52	0	4	2	A partir du S4, le nombre de groupes TP/TD devient le même qu'en BUT3
<b>HORAIRES AMENAGES</b>										
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou allemand)	40	5	2	1	Rééquilibrage effectif global classique/aménagement	40	5	2	1	
<b>B.U.T 3</b>										
<b>SECTIONS CLASSIQUES</b>										
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	84	10	6	3		84	5	4	4	
GCCD - Génie civil construction durable	52	5	4	2		52	5	3	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	5	2	1		26	5	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	50	5	4	2		50	5	4	2	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	5	4	2		52	1	0	3	
<b>Capacité totale BUT</b>	<b>898</b>					<b>848</b>				

IUT CHAMBERY

LICENCES PROFESSIONNELLES									
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux Parcours - Polymères pour la transition environnementale	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Techniques du son et de l'image Parcours - Communication Multimédia	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels Parcours - Musique et spectacle vivant	24	0	2	1		24	0	0	1
LP Métiers du design Parcours - Design de produits et packaging	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : assistant Parcours - Gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie	24	0	2	1		24	0	0	1
LP Commercialisation de produits et services Parcours - Commerce interentreprises B to B	fermeture suite réforme du BUT					Non ouverture en 2024-2025			
LP E-Commerce et marketing numérique	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Métiers du BTP : bâtiment et construction Parcours - Conduite de travaux en bâtiment	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT			
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels Parcours - Innovation et développement industriel	24	0	2	1		20	0	0	1
PREPARATION DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion à Distance) en partenariat avec l'IUT d'Annecy	12	0	1	1		12	0	0	1
<b>Capacité totale LP et DSCG</b>	<b>108</b>					<b>80</b>			



IUT ANNECY

	75	0	5	3	75	6	3
<b>RT - Réseaux et Télécommunications</b>							
Parcours Cybersécurité	60	0	4	2	60	4	2
Parcours Opérateurs en alternance	15	0	1	1	15	1	1
<b>TC - Technique de Commercialisation</b>							
En alternance TC PRO => Parcours BDMRC PRO	197	0	6	6	197	7	7
En alternance MONTAGNE TC MONT. => Parcours BDMRC Montagne	25	0	1	1	25	1	1
Parcours Marketing digital, e-commerce et développement (AESE)	56	0	2	2	56	2	2
Parcours Business développement et management de relation client (BDMRC)	56	0	2	2	56	2	2
Sixième Parcours. Stratégie de marque et développement (SME)	25	0	1	1	25	1	1
<b>CS - Carrières sociales</b>							
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGESS) en alternance	28	10	2	1	14	10	1
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGESS) en alternance	24	5	2	1	24	5	2
<b>GSA - Gestion des Entreprises et des Administrations</b>							
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	30	15	1	1	30	15	1
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)	30	15	1	1	30	15	1
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCF)	30	15	1	1	30	15	1
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)	30	15	1	1	30	15	1
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH) en alternance	24	12	1	1	24	12	1
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP) en alternance	12	6	0,5	0,5	12	6	0,5
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCF) en alternance	24	12	1	1	24	12	1
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA) en alternance	12	6	0,5	0,5	12	6	0,5
<b>GEL - Génie Electrique et Informatique Industrielle</b>							
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) en section aménagée	100	12	7	4	64	12	6
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)	28	4	2	1	28	4	2
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) en section aménagée	16	0	1	0,5	0		
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) en alternance	28	4	2	1	28	4	2
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)	28	4	2	1	28	4	2
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE) en alternance	111	16	9	5	111	12	9
<b>GMP - Génie Mécanique et Productique</b>							
Parcours Innovation pour l'industrie (I) en section aménagée	15	0	1	0,5	15	1	0,5
Parcours Innovation pour l'industrie (I) en alternance	48	8	4	2	48	6	4
Parcours Management de process industriels (MPI) en alternance	48	8	4	2	48	6	4
<b>INFO - Informatique</b>							
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV) parcours A)	26	10	2	1	26	3	2
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV) parcours A) en alternance	24	3	2	1	24	3	2
Parcours Administration, gestion et exploitation des systèmes d'information (AGSI) parcours D) en alternance	24	10	2	1	24	3	2
Parcours Migration d'applications et management de système d'information (MMS) parcours D) en alternance	24	10	2	1	24	3	2
<b>MP - Mesures Physiques - MPH</b>							
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MPC)	39	5	3	1,5	36	5	3
Parcours Techniques d'instrumentation (TI)	26	3	2	1	26	3	2
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MPC) en alternance	15	2	1	0,5	15	1	0,5
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) en alternance							





## CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

### POLYTECH

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil	Groupes	Groupes	Observations	Capacité d'accueil	Groupes	Groupes	Observations
	2023-2024	TP	TD		2024-2025	TP	TD	
<b>FORMATIONS INGENIEUR</b>								
FI 3ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages / Spé Bâtiment / Spé Ecologie industrielle et territoriale / Spé systèmes numériques instrumentation)	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	264	22	11	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 120 MECA = 72 MECA-FISE + 48 MECA-FISA 24 SNI 24 IDU
FI 4ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages )	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	276	23	12	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
FI 5ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages )	280	14	7	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	276	14	7	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
<b>PEIP - Parcours des Ecoles d'Ingénieur Polytech</b>								
PEIP 1ère année	120	8	4		120	8	4	

3.1.3. Capacités d'accueil : LP et BUT, PAC (années 2 à 5)

Commission pédagogique du 28 mars 2024  
CFVU du CAC du 4 avril 2024 - 18 votants : 18 favorables  
CA du 9 avril 2024 - 24 votants : 4 défavorables, 20 favorables

## POLYTECH

PEIP 2ème année	120	8	4	120	8	4
-----------------	-----	---	---	-----	---	---

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_3.1.4.**

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2024-2025**

**3.1.4. Modification du DIU « Troubles du spectre de l'autisme – accompagnement tout au long de la vie »**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

**► Le conseil d'administration approuve la modification du DIU « Troubles du spectre de l'autisme – accompagnement tout au long de la vie », telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	4
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	12	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE**  
**GALEZ ID**

Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:37:14 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



## **NOTE D'OPPORTUNITE LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME – ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE (DIU)**



**Commission pédagogique du 28/03/2024  
CFVU du CAC du 04/04/2024**

**INTITULE DE LA FORMATION** (*Nom du diplôme*) :

**Les troubles du spectre de l'autisme – Accompagnement tout au long de la vie**

**TYPE DE FORMATION : diplôme inter universitaire (DIU) - ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE : UGA**

**RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :**

Nom Prénom : Berger Carole / Marine Fiorentino

Co-responsable :  oui  non

Nom Prénom : Dr Stéphane Cabrol (CHS Savoie)

**COMPOSANTE CONCERNEE**

IUT D'ANNECY  IAE  SCEM  LLSH  
 IUT DE CHAMBERY  POLYTECH  FD  IUFP

**SCOLARITE GEREE PAR :**

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)  IUFP

## **CONTEXTE DE LA FORMATION :**

Le DU initialement créé par l'USMB s'ouvre à un partenaire « santé » qu'est l'UGA, lui donnant une autre dimension. Le projet, ici, exposé, est donc de le transformer en DIU.

Contexte global : L'évolution de la compréhension des troubles du spectre de l'autisme s'effectue sous l'impulsion des recherches en génétique, neurosciences, psychologie et psychopathologie. Ces recherches ont modifié de façon radicale les représentations que l'on a de ces troubles mais ont conduit aussi à repenser le diagnostic comme l'accompagnement. Mieux appréhender l'évolution de ces connaissances doit permettre aux professionnels de proposer une meilleure « individualisation » de l'accompagnement des personnes avec autisme, non seulement pendant l'enfance mais tout au long de la vie. Le DU initialement créé par l'USMB s'ouvre à un partenaire « santé » qu'est l'UGA, lui donnant une autre dimension et le projet est donc de le transformer en DIU.

## **PUBLIC** *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Ce DIU vise donc à répondre aux demandes des professionnels travaillant avec ou auprès de personnes avec autisme mais également aux personnes en réorientation professionnelle, avec un projet avec ou auprès de personnes avec autisme, désirant avoir une connaissance plus approfondie dans ce champ d'intervention en pleine mutation. Il s'adresse à tout public (salarié ou indépendant) du secteur sanitaire, médico-social, éducatif ayant une expérience professionnelle auprès de personnes atteintes d'autisme et de préférence travaillant dans une structure qui accueille des personnes avec autisme.

Le public visé par les modules de formation concerne plus particulièrement : Médecin généraliste ou spécialiste, infirmier, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, kinésithérapeute, ergothérapeute, éducateur spécialisé, enseignant spécialisé, cadre de santé et directeur d'établissement.

## **PRE-REQUIS** *Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :*

Il n'y a pas de diplôme requis. L'accès à la formation se fait à partir d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, fournis par les candidats. Un jury examine la pertinence du projet compte tenu de la formation proposée. Le jury s'assure que les compétences du candidat (académiques et pratiques) sont telles qu'elles lui permettront de suivre la formation. Dans ce but, un entretien individuel peut éventuellement être demandé.

## **OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION** *Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :*

Le programme d'enseignement de ce DIU a pour objectif, à partir d'une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle, de mieux comprendre l'impact et l'importance de l'évolution des connaissances dans le secteur du diagnostic et l'accompagnement des enfants et adultes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. Il vise aussi ainsi à mieux connaître les outils/méthodes pour un accompagnement individualisé non seulement au cours de l'enfance mais aussi au cours de la vie adulte. Après une présentation générale des connaissances et recommandations actuelles, il sera abordé à travers des ateliers interactifs, le diagnostic différentiel, les différentes méthodes d'intervention et l'accompagnement à tous les âges (scolarité, emploi, etc.). Ce programme est réalisé en collaboration avec le Centre d'Évaluation Savoyard de l'Autisme (CESA, service du Dr Stéphane Cabrol, Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie) et en collaboration avec l'UGA (Responsable pédagogique : Dr Clément Dondé).

## **ORGANISATION** *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 175 h

Nombre d'heures pour la soutenance : 30 mn

Nombre d'heures total : 175h + le temps d'évaluation (30 mn de QCM, auxquelles s'ajoutent 7h de présence lors des soutenances orales, puisque les étudiants sont tenus d'assister aux soutenances des autres stagiaires).

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les DU :**

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES (si opportun)</b>	
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p>Identifier les critères diagnostiques et les classifications associés au TSA</p> <p>Reconnaître et différencier les modèles d'intervention dans le domaine de l'autisme</p> <p>Savoir élaborer, en collaboration avec les autres professionnels, des projets d'accompagnement</p> <p>Pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel</p> <p>Comprendre la place des neurosciences et la temporalité neurodéveloppementale</p> <p>Identifier les enjeux du dépistage précoce</p> <p>Décrire les principaux outils diagnostiques</p> <p>Communiquer et accompagner l'annonce du diagnostic et l'accompagnement</p> <p>Cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets</p> <p>Identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention</p> <p>Identifier les aménagements à mettre en place (école et travail)</p> <p>Mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales</p> <p>Mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle</p> <p>Savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique</p>

**DESCRIPTIF OU  
TITRE  
DES  
MODULES**

**Module 1 : socle commun de connaissances (35 heures)**

- . Histoire du concept, nosographie, épidémiologie et messages clés
- . L'approche sémiologique tout au long de la vie
- . Apport des neurosciences et de la génétique à la compréhension de l'autisme : génétique et autisme
- . Particularités sensorielles : aspects théoriques
- . Théories cognitives appliquées au Trouble du Spectre de l'Autisme
- . Apport des neurosciences et de la génétique à la compréhension de l'autisme : neurosciences

Approfondissements :

- . Particularités sensorielles : évaluation et pistes d'intervention
- . Troubles alimentaires pédiatriques : oralité alimentaire de l'enfance à l'âge adulte

**Module 2 : l'évaluation au service de l'accompagnement (35 heures)**

- . Marqueurs physiologiques du TSA (Eye tracking, EEG, ...)
- . Le diagnostic précoce et la consultation neuropédiatrique
- . Diagnostics différentiels et comorbidités : démarche et illustrations chez l'enfant
- . L'évaluation au service de l'accompagnement et du projet individualisé : ergothérapie & psychomotricité
- . L'évaluation au service de l'accompagnement et du projet individualisé : langage et communication
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

Approfondissements :

- . La démarche diagnostique : parcours de la première inquiétude à l'annonce diagnostique
- . L'évaluation développementale et cognitive : démarche et outils
- . L'observation à visée diagnostique : démarche et outils
- . L'exploration de la trajectoire neurodéveloppementale : démarche et outils

**Module 3 : Accompagnement, méthodes d'intervention et de remédiation (35 heures)**

- . Traitements médicamenteux et TSA : indications et mécanismes
- . Éthique de l'accompagnement
- . Les stratégies d'intervention : approches développementales. Exemple : les prises en charge précoces
- . Les stratégies d'intervention : apprentissage par la méthode ABA et ses différentes déclinaisons
- . Les stratégies d'intervention : analyse fonctionnelle, gestion des comportements dévifs
- . Les stratégies d'intervention : l'approche éducative
- . Les stratégies d'intervention : outils de communication alternatifs et/ou augmentés
- . Les stratégies d'intervention : remédiations cognitives des fonctions exécutives
- . Les stratégies d'intervention : entraînement aux habiletés sociales
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

#### **Module 4 : L'autisme à l'âge adulte (35 heures)**

- . Vers l'inclusion de personnes adultes autistes en milieu ordinaire : posture, outils et mise en pratique
- . Diagnostics différentiels et comorbidités : illustrations chez l'adulte
- . L'évaluation chez l'adulte : démarche et outils
- . Analyse de vignettes cliniques
- . Vie affective et sexuelle
- . La personne autiste en milieu ordinaire : insertion professionnelle
- . Neurobiologie du handicap intellectuel
- . L'accompagnement de la personne autiste adulte avec handicap intellectuel
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

#### **Module 5 : Parcours (35 heures)**

- . Le parcours de soins somatiques à tous les âges
- . Douleur et TSA
- . Partage d'outils et connaissance du réseau
- . TSA et genre
- . Parcours de scolarité : les dispositifs, les principes et les modalités de scolarisation à tous les âges
- . Le parcours des familles : l'aide aux aidants et le répit - Témoignages et présentation d'un dispositif
- . Témoignage : Le parcours d'une personne adulte concernée
- . Vignettes cliniques de parcours : travail collaboratif autour de situations rapportées
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION <sup>1</sup>	COEFFICIENT	CRITERES <sup>2</sup>
L'ensemble des compétences du diplôme (modules 1, 2, 3, 4, 5) sont exclusivement validées par :	<input checked="" type="checkbox"/> un mémoire <input checked="" type="checkbox"/> une soutenance individuelle <input type="checkbox"/> une soutenance collective	<input type="checkbox"/> test <input type="checkbox"/> QCM <input type="checkbox"/> rapport de stage <input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance <input type="checkbox"/> autres	50%	Présenter un projet professionnel élaboré en cours d'année sous la supervision de l'équipe pédagogique et intégrant les apports du DIU. La soutenance se fait devant un jury et comprend une présentation orale + questions du jury (2 personnes provenant de l'USMB ou UGA et CHS) Une note d'au moins 10 doit être obtenue
	<input checked="" type="checkbox"/> autres : QCM.		50%	Une note d'au moins 10 doit être obtenue, correspondant à au moins la moitié des questions réussies

<sup>1</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>2</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

## REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION PAR MODULES

Module 1 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, décrire la place des neurosciences et de la génétique, décrire et différencier les principaux facteurs et causes de l'autisme, intégrer la sensorialité dans la compréhension de l'autisme, mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle.

Module 2 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA pour appréhender les diagnostics différentiels et comorbides possibles au TSA (chez l'enfant), identifier les enjeux du dépistage précoce, décrire les principaux outils de l'évaluation diagnostique et fonctionnelle, savoir communiquer et accompagner l'annonce du diagnostic, comprendre les enjeux de l'évaluation au service de l'accompagnement, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 3 : reconnaître et différencier les modèles d'intervention, participer à l'élaboration de projets d'accompagnement, identifier les enjeux de l'intervention précoce, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention, identifier les aménagements à mettre en place, mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 4 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA pour appréhender les diagnostics différentiels et comorbides possibles au TSA (chez l'adulte), décrire les principaux outils de l'évaluation diagnostique et fonctionnelle (spécificités chez l'adulte), participer à l'élaboration de projets d'accompagnement, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les aménagements à mettre en place, mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales, adapter ses interventions aux spécificités des personnes présentant un handicap intellectuel associé, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 5 : reconnaître et différencier les modèles d'intervention, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention, mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique, identifier les acteurs et ressources dans son environnement professionnel pour un accompagnement global, identifier les aménagements à mettre en place.

## MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- le suivi complet de la formation
- l'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- la validation par bloc de compétences
- la validation d'un stage
- une session de rattrapage

Précisions si nécessaire :

**ATOUTS DE LA FORMATION** *Méthodes Mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

Ce DIU est organisé sur 5 semaines de formation (du lundi au vendredi), correspondant à un total de 25 journées (175 heures). La formation se déroule sur 15 mois (d'octobre à décembre de l'année suivante). Chaque semaine de formation est consacrée à un module, sur un thème bien spécifique. Les enseignements ont lieu pour la plupart sur le site universitaire de Jacob Bellecombette à l'Université de Savoie Mont Blanc. Quelques enseignements (4 à 6 journées dans l'année) ont lieu sur le site du CHS (Bassens). Les méthodes pédagogiques utilisées souhaitent s'affranchir de l'enseignement traditionnel au maximum pour que la majorité de la formation corresponde à des ateliers pratiques. Des présentations (analyse de cas, vidéos, etc.) étayeront les principales thématiques abordées. Les présentations sont en lien avec les apports des dernières recherches sur l'autisme tant dans les domaines de la psychologie du développement, de la psychopathologie que dans celui des neurosciences et de la génétique.

- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle (5 semaines et étalement sur 15 mois)
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Intervention de professionnels (médecins, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc...)
- Enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Stage non obligatoire mais possibilité de faire un stage optionnel (à l'initiative du stagiaire) de 4 à 16 semaines devant se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens).

## MODALITES ET DELAI D'ADMISSION :

CV + Lettre de Motivation à adresser au service de la formation continue. Les CV et lettres de motivation sont transmises aux responsables de la formation qui organisent une commission pour décider de l'admission.

Les documents sont transmis de mars à mai, pour une décision d'admission en juin.

## SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

### LIEUX DE FORMATION

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Campus d'Annecy          | <input checked="" type="checkbox"/> Campus Jacob-Bellecombette |
| <input type="checkbox"/> Campus du Bourget-du-lac | <input type="checkbox"/> A distance                            |

**SEUIL d'OUVERTURE** *(le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non) :*

Nombre de participants minimum : 12 stagiaires à l'USMB + 4 stagiaires à l'UGA

Précisions si nécessaire : au maximum, 20 stagiaires à l'USMB + 5 stagiaires à l'UGA

### TARIFS : tarif unique

- Tarif Horaire individuel : 3.500 €
- Tarif Horaire financé : 3.500 €
- Tarif Forfaitaire : 20 €/h

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 9 avril 2024  
N° 2024.04.09\_3.1.5.

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2024-2025**

**3.1.5. Ouverture en alternance de la licence professionnelle « Tourisme et activités de montagne », parcours « Activités sportives de montagne » (SceM)**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve l'ouverture en alternance de la licence professionnelle « Tourisme et activités de montagne », parcours « Activités sportives de montagne » (SceM).**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	12	Pour :	24
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

PHILIPPE  
GALEZ ID

Signature  
numérique de  
PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:39:42 +02'00'

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_3.2.**

**Point 3 - Formation et vie universitaire**

**3.2. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan financier du dispositif – année 2023**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L841-5, D841-2 et suivants,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

*Vu la délibération n°2022.12.13\_5.2.4 prise par le conseil d'administration en date du 13 décembre 2022, portant sur la répartition prévisionnelle des crédits CVEC pour l'exercice 2023,*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 4 avril 2024, portant sur l'objet de la présente délibération,*

**► Le conseil d'administration approuve le bilan des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au cours de l'année 2023, dont le descriptif est annexé à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	4
Membres représentés :	12	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE** Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
**GALEZ ID** Date : 2024.04.18  
22:37:39 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

# UTILISATION DES CRÉDITS CVEC

## ANNÉE 2023

### RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF DE REFERENCE

Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Code de l'éducation : articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11

Circulaire n° 2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions CVEC

# Rappel du cadre d'utilisation de la CVEC

## Principes généraux

La CVEC doit permettre de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

## Règles de répartition

- 30 % minimum au FSDIE
- 15 % minimum pour le Service de santé des étudiants
- 50 % maximum pour des activités ou actions rentrant dans le cadre de l'article L841-5 du code de l'éducation

## Programmation et suivi

- Orientations et avis sur la programmation assurés par un comité de pilotage et un comité opérationnel

# Les comités CVEC

## Le comité de pilotage



- **Rôle du comité (1 réunion/an)**
  - Réfléchir aux grandes orientations pluriannuelles
  - Permettre un meilleur maillage université-territoire
  - Dresser des bilans annuels des actions menées chaque année

## ■ Composition



### Représentants des étudiants :



#### Représentants des Villes et Établissements :

- Représentant.e de Chambéry, Annecy, Bourget et Jacob-Bellecombette
- Direction de l'IFSI Chambéry
- Direction de l'IFSI Annecy
- Direction du CLOUS
- Vice-Président Formation de l'USMB ou son représentant
- Vice-Président Finances de l'USMB ou son représentant
- Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
- Responsable du Service Vie Etudiante et de Campus
- Direction du Service de Santé Etudiante
- Direction du Service des Sports

- Vice-Président Etudiant de l'USMB
- Vice-Président Etudiant du CROUS
- Vice-Président du Comité de Vie étudiante de l'IFSI de Chambéry
- Représentant élu de la promotion de l'année de l'IFSI d'Annecy
- 3 étudiants désignés par le Président de USMB
- 5 représentants élus en CA/CFVU, désignés par le Président de l'USMB



#### Membres invités (sans voix délibérative) :

- Représentants étudiants issus des associations étudiantes
- Représentants de doctorants

# Les comités CVEC

## Le comité opérationnel

- Rôle du comité (2 réunions/an) 

Emettre un avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des actions CVEC de l'établissement (étude des projets relatifs aux services, composantes et initiatives étudiantes)

- Composition



**Représentants de l'établissement :**

- Vice-Président Formation ou son représentant
- Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
- Responsable du Service Vie Etudiante et de Campus
- Direction du Service de Santé Etudiant
- Direction du Service des Sports



**Représentants des étudiants :**

- Vice-Président Etudiant
- Quatre étudiants élus en CA/CFVU, désignés par le Président, pour un mandat de 2 ans



**Membres invités (sans voix délibérative) :**

- Représentants d'une association étudiante labellisée

## Les recettes CVEC 2023

Année universitaire	2023
Nombre d'étudiants assujettis USMB	13 464
Reversement CVEC par étudiant	70,39 €
Montant CVEC assujettis USMB	947 699€
Montant CVEC assujettis UGA	39 286 €
<b>Montant Total CVEC</b>	<b>986 985€</b>

## Dépenses sur fonds CVEC en 2023

Postes de dépense	Montant
<b>FSDIE</b>	<b>268 597€</b>
• <i>FSDIE projets</i>	213 546€
• <i>FSDIE aide sociale</i>	55 051€ (dont subvention ASAP de 40 828€)
<b>Service de Santé Etudiante</b>	<b>253 168€</b>
<b>Service des Sports</b>	<b>80 483€</b>
<b>Maison des étudiants et de la réussite</b>	<b>120 544€</b>
<b>Projets collaboratifs</b>	<b>350 201 €</b>
<b>TOTAL dépensé en 2023</b>	<b>1 072 993 €</b>

Taux d'exécution des crédits CVEC : **108,7 %**

# Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Il est alimenté par une partie de la CVEC (a minima 30%) et se répartit en deux enveloppes :

- aides aux projets associatifs des associations étudiantes de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy
- aides sociales aux étudiants en difficulté

Sa gestion est assurée par la DEVE via la commission vie des campus-FSDIE et la CFVU du CAC

En 2023, 4 commissions FSDIE Projet et 8 commissions FSDIE Aide sociale ont été organisées.

## 1 – Aides aux projets associatifs: **montant déposé : 213 545,66€**

Seules **les associations étudiantes labellisées** ou en cours de labellisation peuvent prétendre au FSDIE dans le cadre de leur dépôt de projets.

Les projets doivent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante participant à la dynamique universitaire, à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants notamment dans les domaines suivants : culturel et artistique, sportif, innovation technologique, partage et diffusion des savoirs, insertion professionnelle, information et accueil, mobilité étudiante, social et solidaire, de la santé et du handicap, citoyen et responsable, environnemental ou humanitaire

# Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Pour l'année civile 2023 : 98 projets présentés par 39 associations labellisées de l'USMB ont pu être financés pour un montant moyen de subvention accordée de 2 235€. Au total, 63 associations ont été labellisées au cours de l'année civile.

Un programme de formations décliné en thématiques (gestion financière, organisation d'un évènement, communication, prévention des violences sexistes et sexuelles...) a été proposé à l'attention des étudiants, en particulier à destination des nouveaux membres des bureaux associatifs.

Une journée des associations a été organisée sur chaque campus et a mobilisé 25 associations étudiantes.

## 2- Aides sociales apportées aux étudiants en difficulté de l'USMB : montant déposé : **55 051,58€**

### Les aides sociales spécifiques :

Chaque année l'USMB conventionne avec le CROUS pour **alimenter le dispositif des Aides Spécifiques Allocations ponctuelles (ASAP)**. Ce dispositif permet au CROUS d'apporter rapidement une aide financière personnalisée aux étudiants de l'USMB qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

La subvention s'élève à **40 828€** pour l'année 2023. **77** aides financières ont été accordées au cours de l'année pour **67 étudiants bénéficiaires**. Ce dispositif a évolué, les aides de l'université étant versées en seconde intention, après attribution des aides d'urgence du CROUS. En moyenne, le montant de l'aide accordée par étudiant via ce dispositif était de **298€**. Le montant total des aides attribuées s'élève à **22 989€**. La part de la subvention non dépensée permettra de soutenir des étudiants en 2024.

L'USMB a également accordé des **aides spécifiques** (pour répondre à des besoins exceptionnels et sur proposition des assistantes sociales de l'USMB) pour un montant de **9 350€**. Celles-ci ont concerné **32 étudiants**, soit une aide moyenne de **292€** par étudiant. 9 aides sous forme de cartes Carrefour ont par ailleurs été attribuées pour un montant de **450€**.

### Les exonération ou remboursement des droits d'inscription :

En 2023, le montant des exonérations ou des remboursements des droits d'inscription nationaux accordés par l'USMB était de **19 087€** pour **66 étudiants**.

Les attributions de fin d'année civile font l'objet d'un versement au début de l'année suivante, justifiant ainsi l'écart entre le montant des aides attribuées et les dépenses. Un achat de 20 cartes Carrefour a été réalisé en 2023, pour un montant total de 950€. Les 11 bons restants seront attribués en 2024.

# Le service de santé étudiante

Ses missions s'organisent autour de 3 axes (décret n° 2023-178 du 13 mars 2023).

- l'accès aux soins de premier recours de tous les étudiants du territoire
- la prévention, la promotion de la santé autour de la santé mentale, la santé sexuelle, les addictions et l'alimentation
- la veille sanitaire

**Montant pris sur fonds CVEC : 253 168€**

Le SSE de l'USMB dispose de locaux sur les trois campus, il comptabilisait **10,5 ETPT** sur l'exercice 2023 pour une masse salariale s'élevant à **675 217€**.

STATUT	MS 2023	ETPT 2023
TIT	353 596	5,68
CDI	290 526	4,09
CDD	31 095	0,79
<b>Total</b>	<b>675 217</b>	<b>10,56</b>

Le budget lié au fonctionnement et à l'investissement du service s'élève à **52 914€** en 2023.

**Taux de prise en charge du SSE par la CVEC : 34,76%**

## Le service des sports

Il propose des activités sportives aux étudiants (activités, sorties, stages, ...) et a développé une proposition de pratique en autonomie. Les pratiques sportives s'inscrivent dans une logique de formation dite « qualifiante » avec obtention d'ECTS/bonus ou formation « personnelle », sans validation d'ECTS et visent le développement de l'étudiant dans ses différentes dimensions.

**Montant financé par la CVEC : 80 483€**

En 2023, la CVEC a permis de participer au financement de la réfection d'un terrain de sport à l'espace Emile Allais sur le campus du Bourget ainsi que l'achat d'équipement pour développer la pratique en autonomie proposée gratuitement aux étudiants sur trois campus à hauteur de **33 535,55€**. Une partie a également financé des heures complémentaires d'enseignants de sport à hauteur de **46 950,74€** qui permettent à tous les étudiants d'avoir une activité sportive gratuite par semestre en formation personnelle (12 séances/S) voir deux activités gratuites s'ils prennent également une activité évaluée en formation qualifiante.

ACTION	COUT TOTAL
Réfection d'un terrain de sport / Equipement	100 597€
Heures complémentaires enseignants	140 852€
Total	<b>241 449€</b>

**Taux de prise en charge des actions par la CVEC : 33,33%**

# Les projets collaboratifs - dispositif



L'USMB a établi un dispositif spécifique consacré à la gestion de la CVEC qui s'appuie sur un **développement collaboratif de projets** destinés aux étudiants.

Chacun des projets collaboratifs est porté par un groupe de travail animé par le Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) associant différents services et directions de l'université.

Les projets collaboratifs sont divisés en 6 thématiques principales (« les projets collaboratifs » ou « PC ») qui regroupent différents types d'actions.

PC 1 : Accueil et intégration

PC2 : Vie de campus écoresponsable

PC3 : Santé, bien-être

PC4 : Université connectée

PC5 : Egalité

PC6 : Vie culturelle

# Les projets collaboratifs – Les Budgets

Actions	Budget prévisionnel	Dépenses engagées 2023
<b>PC1 - Accueil et intégration des étudiants</b>	65 796€	<b>92 133 €</b> (68 615 € + MS 23 518 €)
Evènements d'accueil des primo-arrivants		33 581 €
Ateliers BOOST		8 466 €
Horaires élargis BU		23 319 €
Etudiants relais vie étudiante		20 588 €
Etudiants relais internationaux		2 930 €
Temps café des étudiants relais		685 €
Evènements de convivialité		642 €
Frais divers transversaux		1 922 €
<b>PC2 - Vie de Campus écoresponsable</b>	35 000€	<b>50 120 €</b>
Aménagements USMB/IFSI		39 129 €
Semaines étudiantes SERD/SEES		5 424 €
Evènements de convivialité mensuels		2 766 €
Vie associative (Journées des associations / Ateliers vie associative)		2 801 €
<b>PC3 - Santé, Bien-être</b>	55 744€	<b>68 701 €</b> (32 713 € + MS 35 988 €)
Sensibilisation Etudiants relais santé		1 654 €
Chargé de projet santé/bien-être		5 888 €
Accès aux soins		7 460 €
Médiation animale		9 726 €
Jardin partagé		3 175 €
Activités bien-être		3 282 €
Prévention des risques festifs (Safe Pack / Interventions auprès des associations étudiantes)		1 424 €
Accès à la nature		1 200 €
Ateliers auto-défense		2 694 €
Favoriser l'accès à la pratique sportive		2 098 €
Etudiants relais sport		30 100 €

# Les projets collaboratifs – Les Budgets

Actions	Budget prévisionnel	Dépenses engagées 2023
<b>PC 4 - Université connectée</b>	34 894€	<b>29 027 €</b> (6 559 € + MS 22 468 €)
Prêt d'ordinateurs portables		1 426 €
Prêt d'appareils photo		3 350 €
Matériel communication		1 783 €
Chargé de communication vie étudiante		22 468 €
<b>PC 5 - Égalité</b>	57 953€	<b>70 196 €</b>
Festival plus d'égalité		49 837 €
Actions de sensibilisation Egalité / VSS		14 727 €
Distributeurs de protections menstruelles		5 632 €
<b>PC 6 - Vie culturelle</b>	74 569€	<b>40 024 €</b> (34 379 € + MS 5 645 €)
Offre culturelle sur les campus		5 574 €
Offre culturelle hors les murs		24 392€
Concours Prix des Talents		2 163 €
Pratique musicale		500 €
Prêt de jeux de société		1 750 €
Etudiants relais culture		5 645 €
<b>TOTAL</b>	<b>323 956€</b>	<b>350 201 €</b>

# Projet collaboratif 1

## Accueil et intégration des étudiants

**Objectif :** Mettre en place des services et activités spécifiques visant à favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants à l'USMB

**Portage :** Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction des Relations Internationales, Service Information Orientation et Insertion Professionnelle

### Actions :

- Evènements d'accueil des étudiants primo-arrivants
- Ateliers BOOST
- Participation au financement des horaires élargis des Bibliothèques Universitaires
- Recrutement d'Etudiants Relais Vie Etudiante et Etudiants Relais Internationaux
- Le café des étudiants relais ★

## ZOOM sur l'évènement Vôga 2023

**Objectif:** accueillir les étudiants primo-arrivants avec une attention particulière pour le public des néo-bacheliers

- ✓ Découvrir les services USMB à l'étudiant
- ✓ Découvrir le territoire et de la vie culturelle locale
- ✓ Se familiariser géographiquement avec le campus
- ✓ Créer une cohésion entre étudiants / identité USMB

- 1 jour d'évènement sur chaque campus



- 2 temps de sensibilisation sur les VSS et les enjeux environnementaux
- Implication forte des composantes, services, associations et des partenaires :

11 services de l'USMB

23 partenaires

20 associations étudiantes



# Projet collaboratif 2

## Vie de campus éco responsable

**Objectif :** Organiser des actions écoresponsables sur les campus et des aménagements en matière de vie étudiante tenant compte de la dimension environnementale

**Portage :** Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction du Patrimoine

### Actions :

- Aménagement des campus et IFSI
- Semaine Etudiante de Réduction des Déchets
- Semaine Etudiante de l'Écologie et de la Solidarité
- Évènements de convivialité mensuels ★
- Ateliers vie associative
- Journées des associations étudiantes

## ZOOM sur les semaines de l'écologie



- Semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité / Mars 2023



- Semaine étudiante de réduction des déchets / Novembre 2023



- 90 actions proposées (conférences, ateliers, stands d'informations, projection de film, ...)
- 2 038 participations étudiantes aux actions
- Implications des associations étudiantes et partenaires du territoire
- Synergies dans le cadre du collectif Agir Ensemble



## ZOOM sur le projet Tous en selle

- Installation d'un **abri à vélo** sur le campus du Bourget-du-Lac
- **Projet lauréat** du concours étudiant « *Biodiversité & Transition énergétique* » 2021
- Financement **CVEC et Alvéole+**
- Synergies dans le cadre du **plan de mobilité**



Quelques chiffres :

- **30** nouveaux stationnements abrités (+10% de stationnement)
- **3** directions de l'Université impliquées dans le projet (DEVE, DIRPAT, DIRCOM)
- **3** jours de travaux
- **2** ans entre l'élaboration du concours étudiant et la réalisation

# Projet collaboratif 3

## Santé – Bien être

**Objectif :** Favoriser le bien-être général des étudiants, leur réussite, leur intégration.

**Porteurs :** Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service de Santé Etudiante, Service Des Sports

### Actions :

- Recrutement d'étudiants relais santé
- Recrutement d'étudiants relais sport
- Chargé de projet Santé
- Activités bien-être (relaxation, gestion du stress, journées chill, jeux d'échec,...)
- Actions de prévention des risques festifs
- Ateliers auto-défense
- Jardin partagé ★
- Accès à la nature ★
- Accès aux soins (dont dépistage bucco-dentaire)
- Médiation animale ★
- Café sport santé ★
- Accès à la pratique en autonomie

★ Nouvelle action

## Zoom sur la médiation animale

Une action visant à favoriser l'estime de soi et l'apaisement ainsi qu'à communiquer avec bienveillance

- 3 séances de médiation avec des chiens
- 2 séances de médiation avec des petits animaux (cochons d'inde, lapins, oiseaux)

➤ **147 participations étudiantes**



# Projet collaboratif 4

## Université connectée

**Objectif :** Faciliter l'accès au numérique des étudiants via une banque de matériel informatique afin de garantir une égalité d'accès aux ressources numériques et favoriser la réussite étudiante.

**Portage :** Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service Commun de Documentation et des Bibliothèques Universitaires

### Actions :

- Prêt d'ordinateurs portables
- Prêt d'appareils photo ★
- Sondages étudiants
- Chargé de communication vie étudiante

★ Nouvelle action

## ZOOM sur les prêts d'ordinateurs portables :



### Prêts ponctuels

- Matériel disponible au sein des BU
- Prêt d'un jour ou au mois
- Renouvellement possible
- 577 prêts :

*338 prêts au mois*

*239 prêts sur place*

### Prêts de longue durée

- Sur évaluation sociale
- Etude des demandes en commission FSDIE
- Prêt assuré par le SVEC
- 63 Attributions

# Projet collaboratif 5

## Égalité

**Objectif :** Promouvoir un environnement universitaire plus favorable au bien-être et à la réussite éducative des étudiants qu'importe leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle et leurs handicaps par une approche transversale et participative de l'égalité, de l'équité et de la diversité. Cela en étudiant la réalité à l'USMB, en menant des actions d'information et de sensibilisation et en mettant en place des processus d'accompagnement des victimes de discriminations et/ou de violences.

**Portage :** Vice-Présidence Vie de Campus, Vice-Président Étudiant, Service Vie Etudiante et de Campus

### Actions :

- Festival Plus d'Égalité
- Distributeurs de protections menstruelles
- Sensibilisation Égalité / Violences Sexistes et Sexuelles ★

★ Nouvelle action



## ZOOM sur la campagne de sensibilisation Egalité

- **Campagne de sensibilisation** contre les discriminations et le harcèlement en milieu universitaire
- **48 stickers** disposés dans les locaux de l'USMB et du CROUS
- Inscription de l'action dans le cadre des engagements pris par l'USMB, en lien avec le **Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Sur une idée de l'**Université de Genève** qui a porté une action similaire en 2017



# Projet collaboratif 6

## Vie Culturelle

**Objectif :** Sur les campus intra-muros et hors les murs les événements sportifs et artistiques permettent des moments privilégiés, des temps forts d'échanges, de rencontres, de plaisir. Le défi à relever serait de rendre l'étudiant acteur de sa vie de campus par la pratique des activités artistiques inscrites dans l'ouverture à la vie sociale.

**Portage :** Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus

### Actions :

- Places de spectacle, concert, cinéma, festival, ...
- Actions culturelles sur les campus
- Concours artistique « Le Prix des Talents »
- Pratique musicale : accès à des studios de répétition ★
- Evènement Art'iculation
- Prêt de jeux de société ★

★ Nouvelle action

## ZOOM sur l'offre culturelle USMB

- Billetterie étudiante disponible sur l'Espace Etudiant
- Newsletter mensuelle
- Une offre riche et diversifiée en Savoie et Haute-Savoie

- La note des étudiants : **4,7/5**



### 30 spectacles et concerts

Magie, cirque, théâtre, danse, etc.  
Gratuit ou à 2€



### Cinéma

des places chaque mois dans des cinémas d'art et essai,  
des places de ciné-débat ou ciné-conférence



### Des ateliers et animations sur les campus

Ateliers lecture, écriture, musique, aquarelle, nuit de la lecture, etc.



### Prix des Talents

Un concours artistique visant à mettre en lumière les talents des étudiants



### Prêt de jeux de société

Des jeux mis à disposition dans les Bibliothèques Universitaires



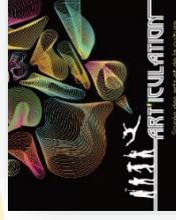
### Des actions hors les murs

Stage de théâtre, visites d'Aix-les-bains, visite de théâtre, festival de la BD, studios de répétition, etc.



### Résidence d'artiste, campus d'Annecy

Portée par 3 composantes, le SVEC et l'association étudiante ACUA.  
En collaboration avec l'ESAAA



### Art'iculation

Une soirée culturelle valorisant les projets étudiants (Expositions, remises des prix, cinéma, concerts, etc.)

## ZOOM sur l'évènement Art'iculation:

Un temps fort de clôture de l'offre culturelle de l'USMB :

- Remises de prix des concours **Prix des Talents et Shoot les discriminations**
- Restitution de **projets d'étudiants** (expositions, vidéos, musique, slam, ...)
- **Concerts**



**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_4.**

**Point 4 – Affaires juridiques**

**- Adhésion à France Universités – année 2024**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et suivants,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,  
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,*

**► Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'université Savoie Mont Blanc à France Universités, au titre de l'année 2024.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	4
Membres représentés :	12	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE**  
**GALEZ ID**  
Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:41:04 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).  
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.*

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_5.1.**

**Point 5 – Motions proposées**

**5.1. Motion proposée par la présidence de l'USMB**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

**► La motion suivante est proposée au conseil d'administration :**

Le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire, étudiantes, étudiants et personnels, victimes de la guerre et des violences infligées aux populations civiles israéliennes, libanaises et palestiniennes.

Seule une paix durable et respectueuse des droits de chacun pourra garantir l'intégrité, la sécurité et les libertés de nos confrères et consœurs universitaires, des étudiantes et étudiants, et de toutes les populations de cette région durement touchée par la spirale des guerres, du terrorisme et des violences, et par les innombrables drames humains qui en découlent.

Le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc joint sa voix aux multiples appels à un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, en Cisjordanie, en Israël et au Liban, et à la fin des violences qui défigurent et minent la région. Il appelle le gouvernement français à œuvrer aux côtés de toutes les bonnes volontés animées par les valeurs d'humanité et de dialogue, au fondement même de la vocation universitaire, pour l'établissement d'une paix juste et durable.

Il est favorable à l'accueil de consœurs et de confrères de Palestine dont les universités sont détruites ou ne sont pas en état de fonctionner normalement, dans le cadre d'un programme national dédié de type PAUSE.

**► Le conseil d'administration approuve la motion proposée par la présidence de l'USMB.**

**Résultat du vote :**

<i>Membres en exercice :</i>	35	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	19
<i>Quorum :</i>	18	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Abstention :</i>	4
<i>Membres représentés :</i>	12	<i>Pour :</i>	19
<i>Nombre de votants :</i>	23		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**PHILIPPE** Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
**GALEZ ID** Date : 2024.04.18  
22:38:09 +02'00'

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 9 avril 2024**  
**N° 2024.04.09\_5.2.**

**Point 5 – Motions proposées**

**5.2. Motion proposée par les élus ESPER**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **La motion suivante est proposée au conseil d'administration :**

Depuis 6 mois, plus de 31 000 Palestiniens ont été tués, dont plus de 12 000 enfants. L'État d'Israël n'applique pas les recommandations de la Cour Internationale de Justice du 26 janvier qui évoque pourtant un risque sérieux de génocide.

Les personnels et les étudiant·es de l'enseignement supérieur en Palestine se trouvent dans une situation tragique. Douze universités de la bande de Gaza ont été endommagées ou détruites par les forces israéliennes. Au moins trois présidents d'université et plus de 95 doyen·es et professeur·es ont été tués. Quelque 88 000 étudiant·es bloqué·es sous les bombardements ont dû interrompre leur cursus et 555 autres, titulaires d'une bourse internationale, n'ont pas pu se rendre à l'étranger. Dans le même temps, les universités en Cisjordanie occupée sont régulièrement la cible de raids de l'armée israélienne, à commencer par celle de Birzeit<sup>1</sup>.

Le CA de l'USMB exprime sa solidarité et apporte son soutien aux confrères et consœurs universitaires qui, malgré le contexte dramatique, tentent de poursuivre leur activité scientifique et pédagogique. Il se joint aux nombreux appels à un cessez-le-feu immédiat pour une paix juste et durable. Il demande à France Universités d'intervenir auprès du gouvernement français pour que puisse être mis en œuvre avec les établissements français d'ESR un plan d'accueil des personnels universitaires et des étudiant·es palestiniens.

<sup>1</sup> Voir par exemple « En Cisjordanie, l'université palestinienne de Birzeit sous la pression d'Israël », Lucas Minisini, 05 janvier 2024, LeMonde.fr.

► **Le conseil d'administration rejette la motion proposée par les élus ESPER.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	16
Quorum :	18	Contre :	10
Membres présents :	11	Abstention :	7
Membres représentés :	12	Pour :	6
Nombre de votants :	23		

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Philippe GALEZ**      PHILIPPE  
GALEZ ID

Signature numérique  
de PHILIPPE GALEZ ID  
Date : 2024.04.18  
22:35:55 +02'00'

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	19/04/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	19/04/2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.*